



Contrat de location

Résidence Loisirs de Kerguelen

Parc Océanique
56260 Larmor-Plage
T. 02 97 84 27 24
F. 02 97 84 27 26
residence@sellor.com

Camping de la Fontaine

Kerdreff
56260 Larmor-Plage
T. 02 97 33 71 28
F. 02 97 33 70 32
camping-la-fontaine@sellor.com

Gîtes du lain

T. 02 97 84 27 24
F. 02 97 84 27 26
gites-lain@sellor.com

Entre :

**SELLOR Hébergements
Gîtes du Domaine du Lain
56530 GESTEL**

Et le locataire :

Tel : 02 97 84 27 27
Fax : 02 97 84 27 26

Tel :
Portable :

Confirmation de réservation :

Le contrat est à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

**SELLOR
Résidence Loisirs de Kerguelen
56260 Larmor-Plage**

N'oubliez pas de dater, signer avec la mention « lu et approuvé » votre contrat de location et de l'accompagner d'un chèque d'arrhes représentant 50 % du montant total.

Appartement : gîte de 4
Capacité : 4 personnes

Nombre de chambres : 2
Adresse : **Domaine du Lain 56530 GESTEL**

Conditions de location :

Il a été convenu ce qui suit :

ART. 1 : Objet - La Sellor met à disposition un gîte d'une capacité de 4 personnes au Domaine du Lain à GESTEL 56530.

ART. 2 : Conditions de location - Le montant de la présente location est fixé à € et s'étend du au

Ce montant inclut un forfait pour les consommations d'eau et d'électricité. Un relevé est effectué entre chaque location et nous nous réservons le droit, en cas de consommation significativement élevée, de déduire du dépôt de garantie le montant consommé au-delà du forfait.

ART. 3 : Remise des clefs, état des lieux et inventaire - Pour la remise des clés, prenez contact avec nos services au : 02 97 84 27 27. Un état des lieux est effectué avant et après chaque séjour. Un inventaire du mobilier et des équipements vous est remis. Vous disposez de 48 heures pour le vérifier et signaler les anomalies.

ART. 4 : Dépôt de garantie - Le locataire verse un dépôt de garantie de 500,00 € par gîte lors de la remise des clefs. Il sera restitué huit jours après votre départ, déduction faite des éventuelles remises en état ou détériorations.

Le gîte vous est mis à disposition dans un parfait état de propreté, et devra nous être restitué dans le même état. Dans le cas contraire, la somme de 64,00 € sera déduite de votre dépôt de garantie pour frais de nettoyage.

ART. 5 : Réservation - La réservation deviendra effective à réception par la Sellor d'un exemplaire du présent contrat daté, signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné d'un chèque d'arrhes représentant 50 % du montant total de la location, soit la somme de €, libellé à l'ordre de la SELLOR (si vous résidez à l'étranger, faites établir un chèque de banque Bankdraft par votre banque). Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Pour la SELLOR

**Le Directeur
Emmanuel LEFEUVRE**
Fait le
À Larmor-Plage

Le locataire

J'ai pris connaissance des conditions
générales de location
Fait le
À

SELLOR

Société anonyme d'économie mixte
de gestion des ports de plaisance
et équipements publics de loisirs
du Pays de Lorient

Capital 177 200 €
RCS Lorient 344 519 251 Siret 00021
Siège social et bureau de la direction :
Villa Margaret – BP 60
56260 LARMOR PLAGES